



## Procès-Verbal Commission Régionale Des Coupes

---

### Réunion du 17 Septembre 2018

*Président : M. LONGERE Pierre.*

*Présents : MM. HERMEL Jean-Pierre, CANDELA Vincent.*

### **Terrains**

---

A compter du 3ème tour : chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye.

Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

### **Coupe de France 2018/2019**

---

#### **TIRAGE AU SORT du 4eme tour :**

Le tirage au sort aura lieu le MERCREDI 19 Septembre à 18h30, à l'Hippodrome de FEURS (42).

A cette occasion, remise des équipements aux clubs qualifiés.

**REPLACEMENT :** En cas de prolongation, possibilité de désigner un 4ème remplaçant.

**FMI :** utilisation obligatoire et transmission du résultat dès la fin de la rencontre ou Dimanche 20 heures au plus tard.

**EQUIPEMENTS :** les clubs qualifiés au 4ème tour devront **OBLIGATOIREMENT** porter les équipements fournis par la FFF.

Pierre LONGERE,

Président

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance